

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/5890
12 août 1964
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE, LE 12 AOUT 1964,
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA TURQUIE

Conformément aux instructions que j'ai reçues aujourd'hui de mon gouvernement, par téléphone, j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'en réponse à l'appel lancé hier soir par le Conseil de sécurité, le Gouvernement turc a décidé de mettre fin aux vols de reconnaissance effectués au-dessus de Chypre.

Les vols qui ont eu lieu ce matin, d'après les informations publiées par la presse, semblent avoir été effectués avant qu'il ait été possible de donner suite à l'appel du Conseil, en raison de la différence d'heure entre New York et Ankara.

J'ai été informé que mon gouvernement se propose d'adresser sous peu une réponse écrite au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qui a transmis à Ankara l'appel du Conseil.

Veuillez agréer, etc.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Turquie
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,
(Signé) Orhan ERALP

64-16964

